

La ministre

Paris, le 12 AVR. 2011

Référence : CP/A11004643-D11006968
Vos réf : courrier du 4 février 2011

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Madame la Ministre sur l'opportunité d'instaurer un débat public concernant la reconversion de la base de Francazal.

L'Etat a engagé localement une réflexion sur l'avenir du site en associant étroitement les représentants de l'ensemble des collectivités directement concernées et en particulier la ville de Toulouse dont relève votre groupe politique. Une instance spécifique de suivi de cette réflexion réunissant les principaux acteurs politiques et économiques a été mise en place sous le pilotage du préfet de la Haute-Garonne, préfet de la région Midi-Pyrénées, afin de garantir un processus d'échange efficace autour de ce projet. Les débats conduits au sein de ce comité ont permis de conclure, lors de sa réunion plénière du 20 avril 2010, sur la préférence qu'il convenait d'accorder à l'approfondissement du scénario de reconversion aéronautique du site de Francazal. Plusieurs facteurs invitaient en effet à privilégier cette option, et notamment :

- le développement économique résultant d'un équipement aéroportuaire centré d'une part sur l'aviation d'affaires et d'autre part sur le soutien industriel dans une logique de consolidation du pôle de compétitivité aéronautique toulousain, avec un objectif de 2 700 à 3 000 emplois supplémentaires directs, indirects et induits à terme ;

- les effets positifs escomptés pour la plate-forme de Toulouse-Blagnac notamment en termes de reconstitution d'une réserve foncière accessible aux avions en proximité immédiate des pistes par transfert d'activités sur Francazal ;

- la pérennisation des unités militaires aériennes à Toulouse relevant de la 11^{ème} brigade parachutiste.

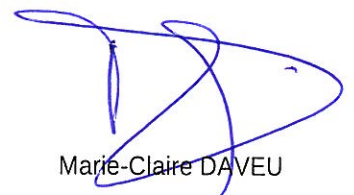
Il est par conséquent difficile de contester l'intérêt général qui a prévalu dans le cadre du choix de cette option sachant, par ailleurs, que celle-ci ne contrevient en rien au projet de schéma de cohérence territoriale de l'agglomération toulousaine arrêté le 9 juillet 2010. De même, comme vous le faites remarquer, ni la nature ni le coût de ce projet ne font entrer ce dernier dans la catégorie de ceux requérant la saisine préalable de la commission nationale du débat public (CNDP).

Monsieur Régis GODEC
Président du groupe des élus Verts de la ville de Toulouse
Adjoint au Maire de Toulouse
27, rue des lois
31000 TOULOUSE

Cette opération ne prévoit ni la création d'infrastructures aéronautiques nouvelles ni l'extension des infrastructures existantes. Le projet repose exclusivement sur la transformation de l'usage de l'aérodrome existant, celui-ci passant d'une utilisation exclusivement militaire à une utilisation mixte civile et militaire dans le but d'optimiser de façon durable et à moindre coût pour la collectivité la capacité aéroportuaire de la métropole toulousaine.

J'attire également votre attention sur le fait que la nouvelle vocation aéronautique retenue pour cet aérodrome, du fait du type et du niveau de trafic envisagé assez limité (15 000 mouvements par an), conduit à une évaluation de la gêne sonore à un niveau inférieur à celui qui caractérisait jusqu'ici les activités liées au fonctionnement de la base aérienne 101. Je ne mésestime pas pour autant les interrogations ou inquiétudes que ce projet peut susciter de la part des populations riveraines. C'est pourquoi ce projet continuera de faire l'objet, comme cela a été le cas jusqu'ici, d'une communication à l'attention du grand public, notamment sous la forme de réunions publiques avec les élus locaux, et de conférences de presse périodiques. Je vous précise à ce titre qu'une commission consultative de l'environnement sera prochainement constituée, permettant ainsi d'instaurer un espace de débat structuré et pérenne avec les riverains et leurs associations.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Marie-Claire DAVEU